



African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

**RELANCE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR L'INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNEES DES FOURNISSEURS ET
PRESTATAIRES AGREES**

AFRICAN PARKS BENIN

Référence : AMI/APN/PNW/PNP/2025/09/004

Date de publication : 11 Mars 2026

Date limite de dépôt : 10 Avril 2026 à 17h00

Durée de validité : 12 mois renouvelables





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Table des matières

1. Présentation de la structure	3
2. Contexte et justification	3
3. Objectif principal	4
4. Conditions de participation	4
5. Domaines d'activités concernés	5
6. Constitution et Présentation des dossier	9
7. Adresse de dépôt des dossiers.....	10
8. Critères d'évaluation.....	11
ANNEXES	14
Annexe 1 : Fiche d'évaluation	15
Annexe 2 : Formulaire de manifestation d'intérêt.....	17
Annexe 3 : Pièces à fournir par les soumissionnaires	18
Annexe 4 : Code de bonne conduite	19
Annexe 5 : Déclaration de capacité financière.....	30





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

1. Présentation de la structure

African Parks est une organisation de conservation à but non lucratif qui assure la gestion à long terme des aires protégées, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. African Parks gère 23 aires protégées dans 13 pays, couvrant plus de 20 millions d'hectares en Angola, au Bénin, en République centrafricaine, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en République du Congo, au Soudan du Sud, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe.

L'organisation a été fondée en 2000 en réponse au déclin dramatique des aires protégées dû à une mauvaise gestion et à un manque de financement. African Parks adopte une approche commerciale claire pour préserver la faune et les espaces sauvages restants en Afrique, sécuriser de vastes paysages et mener les activités nécessaires à la protection des parcs et de leur faune. African Parks met l'accent sur le développement économique et la réduction de la pauvreté des communautés environnantes afin de garantir la durabilité écologique, sociale et financière de chaque parc à long terme. L'objectif est de gérer 30 parcs d'ici 2030.

En Juin 2020, le Gouvernement du Bénin s'est engagé significativement et à long terme pour la gestion du Parc National du W-Bénin en partenariat avec African Parks à la suite du Parc National de la Pendjari mis sous gestion déléguée depuis 2017. Combinés, ces deux parcs constituent plus de la moitié de l'aire du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP), paysage transfrontalier représentant le plus vaste écosystème transfrontalier intact en Afrique de l'Ouest.

Cadre juridique et réglementaire

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé conformément à :

- La loi N° 2020-26 du 29 Septembre 2020 portant code des marchés publics en RB
- Le décret n° 2020-605 du 23 Décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix
- Le manuel de passation des marchés d'African Parks Network

2. Contexte et justification

Dans le cadre de l'exécution de son budget pluriannuel et pour optimiser ses procédures d'approvisionnement, African Parks Benin lance une sollicitation à manifestations d'intérêt en vue d'actualiser et élargir sa base de données de prestataires et fournisseurs potentiels qualifiés (personnes physiques et morales). Cette démarche vise à :

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- Améliorer la qualité des prestations et fournitures
- Optimiser les coûts d'acquisition
- Réduire les délais de passation des marchés et
- Assurer une concurrence loyale et transparente

3. Objectif principal

3.1. Objectif principal

Constituer une base de données qualifiée de prestataires et fournisseurs pour les procédures de dispense et de demande de cotation, conformément aux seuils réglementaires définis dans le manuel de passation des marchés d'African Parks Network.

3.2. Objectifs spécifiques

- Identifier des prestataires compétents dans les domaines d'activité prioritaires
- Évaluer les capacités techniques, financières et professionnelles
- Promouvoir la participation des entreprises locales
- Établir un vivier de fournisseurs et prestataires de référence

4. Conditions de participation

- **Participation gratuite** : La participation à la présente procédure n'est pas payante. Aucun frais de dossier n'est exigé.
- **Non-garantie d'inscription** : La soumission ne garantit pas automatiquement l'inscription. African Parks se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de sollicitation appel à manifestations d'intérêt. La soumission d'un dossier de manifestation d'intérêt ne saurait garantir d'office l'inscription dans la base de données des prestataires et fournisseurs de d'African Parks Benin.
- **Sélection conditionnelle et Consultation sélective** : L'inscription dépend de la conformité aux exigences et L'inscription n'implique pas une consultation systématique. L'insertion de soumissionnaires potentiels dans la base de données ne signifie pas qu'ils seront consultés pour toutes les sollicitations émises, sauf si les conditions et documents requis sont respectivement respectés et fournis.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Les structures ayant fourni un service ou un bien par le biais d'un appel d'offres d'AP Bénin sont directement enregistrés dans la base de données fournisseurs.

Conditions d'éligibilité

Pour les entreprises nationales :

- Immatriculation au registre de commerce valide
- Attestation fiscale en cours de validité
- Expérience avérée dans le domaine postulé (minimum 2 ans)
- Capacité financière démontrée

Pour les entreprises internationales :

- Immatriculation dans le pays d'origine
- Autorisation d'exercer délivrée par les autorités compétentes
- États financiers audités des 3 dernières années
- Expérience internationale démontrée

Pour les personnes physiques :

- Immatriculation IFU valide
- Qualifications professionnelles requises
- Expérience pratique avérée

Les limitations suivantes complètent les conditions d'éligibilité.

- Nombre de catégories postulables : Maximum trois (03) catégories par soumissionnaire
- Spécialisation : Priorité donnée aux candidatures ciblées et spécialisées
- Exclusions : Les entreprises en situation de faillite ou de redressement judiciaire

5. Domaines d'activités concernés

Les catégories et domaines d'activités concernés par la présente sollicitation à manifestations d'intérêt sont les suivants :





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

CATEGORIES	DOMAINES D'ACTIVITES
AGENCES DE VOYAGE ET SERVICES DE BILLETTERIE	- Distributeurs officiels de billets d'avion ; - Organisation de voyages d'affaires, missions ;
AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION	- La création, la production, la diffusion et la gestion de contenus audiovisuels tels que la télévision, le cinéma, la vidéo, la radio, ainsi que les nouvelles formes de médias numériques, - La conception et la réalisation d'équipements techniques, la post-production, la diffusion en direct ou en différé, et la gestion de droits liés aux œuvres audiovisuelles
AUTO ECOLE ET FORMATIONS	- Le domaine d'activité d'une auto-école et des formations associées incluant l'enseignement du code de la route et de la conduite, - La préparation aux examens du permis de conduire (Permis B, Permis Moto, etc.), ainsi que des formations continues pour les conducteurs.
COMMISSIONNAIRE AGRÉE EN DOUANE	- Gestion des formalités douanières pour le compte de tiers (importation, exportation, transit) ; - Conformité réglementaire liée aux opérations douanières ; - Représentation des entreprises auprès des administrations douanières ; - Optimisation des procédures logistiques et la réduction des délais de dédouanement
ELECTRECITE AUTOMOBILE ET REBOBINAGE	- Tous travaux de Rebobinages de moteurs et d'électricité automobile ; - Divers composants de bobinage comme les alternateurs, démarreurs et capteurs ; - Opérations techniques consistant à remplacer les enroulements de fils de cuivre d'un moteur électrique, d'un alternateur ou d'un démarreur.
FERRAILLAGE	- Tous travaux consistant à assembler et mettre en place les armatures métalliques dans le béton pour renforcer sa structure.
FOURNITURES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	- Fourniture des médicaments sur ordonnance ou en vente libre conformément aux prescriptions médicales. - Commercialisation des produits parapharmaceutiques, tels que dispositifs médicaux, compléments alimentaires, produits de beauté, et articles d'hygiène.
FROID ET CLIMATISATION	- Installation, maintenance et réparation de systèmes de climatisation, réfrigération et pompes à chaleur.
HOTELERIE - TOURISME & RESTAURATION	- Les Grands Complexes Hôtelières en république du Bénin
INDUSTRIE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Production et Vente de Ciments pour construction des Bâtiments





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

HYDROCARBURES	Commercialisation d'Avgaz, gasoil, Jet A1, essence, lubrifiants et graisses. - Mise en place de cuves de stockage, installation de stations-service (mini-stations), systèmes de distribution, et entretien régulier pour assurer la sécurité et la conformité réglementaire.
MATERIELS ELECTRONIQUES DE SURVEILLANCE ET ACCESSOIRES DE DRONES	- Tout type de drone et engin télé/radiocommandé ; - Accessoires et pièces détachées utilisables sur les drones, prises de vue et inspections aériennes : radiocommandes, chargeurs, caméras, nacelles, sacs de transport, filtres etc... - Formation sur l'utilisation des drones.
PEINTURE AUTOMOBILE ET BATIMENTS	- Tous travaux de peinture, auto-moto, bâtiments.
PUBLICATION ET AGENCES DE PRESSE	- Agences de publicité, plateforme de publication (AMI-AVIS DE RECRUTEMENT etc...) - Organismes les Presses.
SERVICE D'INTERPRETATION ET FORMATION EN LANGUES ETRANGERES ET LOCALES	- Offre des prestations d'interprétariat (liaison, simultanée, consécutive) et des cours sur mesure pour apprendre ou perfectionner des langues. - Des entreprises spécialisées, et des institutions académiques proposant des services personnalisés, que ce soit en présentiel ou à distance, pour répondre aux besoins des particuliers et des professionnels. - Des préparations aux examens officiels (PET, FIRST), TOEFL, HSK, DELF sont également concernées.
SERVICE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	- Conseil juridique : Fournir des conseils aux particuliers, entreprises ou institutions sur leurs droits et obligations ; - Représentation légale : Assurer la défense ou la représentation de clients devant les tribunaux (avocats, huissiers, etc.) ; - Médiation et arbitrage : Résoudre les conflits en dehors des tribunaux par des méthodes alternatives ; - Commissaire-priseur (vente aux enchères) fournir un agrément délivré par les services habilités en République du Bénin.
SERVICES D'ASSURANCES ET DE COURTAGE	- Les compagnies d'assurances et les courtiers - Assurance Santé, - Automobiles, - Multirisque Professionnelles, - Dommages, - Maritime, - Assurance habitation ou assurance multirisques habitation etc...
SERVICES D'INFRASTRUCTURES TELEPHONIQUES ET RESEAUX	- Création et maintenance d'infrastructures telles que les réseaux fixes, mobiles, satellitaires, et optiques ;





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

STAFFE – PLATRERIE	- Réalisation de travaux d'aménagement et de finitions intérieures dans le bâtiment ; - Pose de cloisons, de faux plafonds, l'isolation thermique et acoustique ; - Réalisation d'enduits et de finitions décoratives en plâtre. - Staffeur plafond, staffeur ornemaniste.
TAPISSERIE – MATELASSERIE	- Tous travaux de recouvrement des surfaces (murs, meubles) de tissus, souvent en utilisant des techniques de couture, de rembourrage et de garnissage ; - Travaux de fabrication et de restauration des matelas et des sommiers.
TECHNICIEN ET PNEUMATIQUE	- Maintenance et réparation des systèmes pneumatiques (compresseurs, vérins, circuits pneumatiques) ; - Diagnostic de pannes et mise en service de systèmes automatisés utilisant l'air comprimé, parallélisme etc.
TRANSPORT & LOGISTIQUE	- Transports routiers (camions, bus, taxis) ; - Navigation de commerce (fret maritime, cargos) ; - Transports de fret aérien- service de courriers local et International, Commissionnaire agréé en Douane ; - Société de Transit et de consignation Maritime- Aérien et Terrestre- Transport de Marchandises.
VITRIERIE- ALUMINIUM	- Pose et fabrication de vitrages (fenêtres, portes vitrées, cloisons en verre) ; - Réparation et remplacement de vitres cassées ou endommagées.
FOURNITURES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	Fourniture des médicaments sur ordonnance ou en vente libre conformément aux prescriptions médicales. - Commercialisation des produits parapharmaceutiques, tels que dispositifs médicaux, compléments alimentaires, produits de beauté, et articles d'hygiène.
PEINTURE AUTOMOBILE ET BATIMENTS	Tous travaux de peinture, auto-moto, bâtiments.

Cette liste est exhaustive mais non limitative. African Parks Benin se réserve le droit d'ajouter de nouvelles catégories selon les besoins opérationnels

NB : Les prestataires peuvent manifester leur intérêt pour plusieurs domaines, à condition de démontrer une capacité technique distincte pour chacun. Les candidatures couvrant des domaines similaires (ex. : véhicules, maintenance, électricité automobile) seront examinées selon la cohérence et la spécialisation des offres.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

6. Constitution et Présentation des dossier

6.1 Sur le plan National

➤ Pour les personnes morales :

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent comporter les pièces ci-après :

- Le formulaire de manifestation d'intérêt rempli, dûment signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ; (**annexe 2**)
- Une copie légalisée de l'attestation d'immatriculation au registre de commerce ;
- Une copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (06) mois à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ;
- Une copie de l'attestation fiscale datant de moins de six (06) mois à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ;
- Une copie de l'attestation du certificat d'assujettissement à la TVA pour les entreprises aux régimes réels ;
- La copie du passeport ou pièce d'identité du principal gérant ;
- Une copie de l'attestation de l'Immatriculation IFU ;
- *Une copie de l'agrément (pour les commissionnaires agréés en douane) ;*
- Le Relevé d'Identité Bancaire portant la dénomination sociale de l'entreprise soumissionnaire (RIB) ;
- Les entreprises naissantes et celles qui ont moins de trois ans d'activités au 31 décembre 2025, devront fournir les curricula vitae de leur personnel d'encadrement ;
- Références spécifiques (au moins 02 attestations de bonne fin d'exécution, 02 contrats ou bons de commande justifiant l'expérience du soumissionnaire pour chaque catégorie postulée) ;
- Formulaire du code de bonne conduite signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (**annexe 4**) ;
- Déclaration de capacité financière (**Annexe 5**)
 - Certificat de qualification professionnelle (Souhaitable)
 - Attestation d'assurance responsabilité civile (Souhaitable)

➤ Pour les personnes physiques (Prestations intellectuelles)

- Le formulaire de manifestation d'intérêt rempli et dûment signé et datée par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ; (**annexe 2**)
- Le curriculum vitae du consultant ;





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- Une copie de l'attestation de l'Immatriculation IFU ;
- La copie du passeport ou pièce d'identité du principal gérant ;
- Les preuves des qualifications et expériences ;
- Formulaire du code de bonne conduite signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (**annexe 4**).
- Un relevé d'identité bancaire

➤ **Pour les personnes physiques (Prestations Artisanales)**

- Le formulaire de manifestation d'intérêt rempli et dûment signé et datée par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ; (**annexe 2**)
- Une copie de l'attestation d'immatriculation IFU
- La copie du passeport ou pièce d'identité du principal gérant
- Formulaire du code de bonne conduite signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (**annexe 4**).
- Un relevé d'identité bancaire

6.2 Sur le plan International

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire de renseignement rempli et dûment signé par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ; (**annexe 2**)
- Profil de la Société (y compris le nom personnel technique) ;
- Pièce d'Identité ou Passeport du Principal Gérant ;
- Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'entreprise soumissionnaire (RIB) ;
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, ou tout autre agence / département / ministère du gouvernement ;
- Permis / Licences valides des activités exercées et délivrés par le gouvernement ;
- Etats financiers audités des 3 derniers exercices ;
- Liste de 3 contrats au moins exécutés au cours de ces 3 dernières années (Attestation de bonne fin d'exécution, bon de commande ou tout autres preuves valables) ;
- Formulaire du code de bonne conduite signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (**annexe 4**).
- Organigramme technique de l'entreprise si disponible

NB : L'absence de mise à disposition d'un des éléments de la liasse fiscale constitue un critère éliminatoire rédhibitoire.

10

7. Adresse de dépôt des dossiers

➤ **Dépôt Physique**

Les entreprises locales et personnes physiques intéressées par ce présent avis sont priées de déposer leur





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

dossier dans un cartable à Rabat Plastique sous pli fermé portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNEES DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS AGREES DE L'ONG AFRICAN PARKS BENIN (INSCRIVEZ ICI LA OU LES CATEGORIE (S) D'ACTIVITE POUR LAQUELLE OU LESQUELLES VOUS POSTULEZ)** » au plus tard le 10 Avril 2026 à 17H minutes aux adresses ci-dessous indiquées :

- **COTONOU**

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO Tél : +229 01 45 35 00 00

08 BP 1046 Tri postal Cotonou –BENIN à côté de l'immeuble Résidence Océane abritant la Direction commerciale de la NOCIBE

- **TANGUIETA (Parc Pendjari)**

Ex-Direction CENAGREF, Commune Tanguiéta

BP 32, Tanguiéta, quartier Yarika ...Tél. : 01 51 32 08 28 ou 01 64 83 91 22

- **KANDI (Parc W Bénin)**

Ex Bureau de liaison du CENAGREF, Quartier Al-Barika, Tél. : (229) 01 62 14 50 24 / 01 96 88 02 65

Situé à côté des Sapeurs-Pompiers à 100 mètres du Carrefour AEFI

➤ **Dépôt Electronique**

Les entreprises internationales (non locales) intéressées par cet avis sont priées d'envoyer les dossiers en un seul fichier PDF aux courriels suivants : da.pendjari@africanparks.org ; da.w@africanparks.org en mettant en copie sd.c.pendjari@africanparks.org

NB : Un soumissionnaire ne peut postuler qu'au plus à trois catégories d'activités en précisant ses catégories d'activité par ordre de priorité avec trois (03) domaines.

Les fournisseurs retenus seront maintenus dans la base de données pour une période de 1 an renouvelable par évaluation d'APN Bénin, selon les critères ci-dessous :

- 1- Disponibilité des équipements,**
- 2- Célérité et respect des délais dans les livraisons,**
- 3- Capacité d'autofinancement des commandes (Nombre d'avance de fonds demandées, délai de règlement proposé pour la facture finale)**
- 4- Qualité du service fournis (retours et plaintes observés sur les marchandises)**

Les fournisseurs locaux ne sont pas autorisés à envoyer leur dossier en ligne.

8. Critères d'évaluation

La sélection pour la constitution de la liste des fournisseurs potentiels sera faite par APN au travers d'une commission ad hoc qui sera mise en place à cet effet.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon une grille multicritère, incluant notamment :

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- **Conformité administrative** : le respect par le soumissionnaire des exigences formelles de l'AMI, incluant la complétude du dossier, la validité des documents requis et le respect des modalités de soumission ;
- **Capacité technique** : l'aptitude du soumissionnaire à réaliser les prestations attendues, démontrée par son expérience dans des projets similaires, la qualification de son équipe, et les moyens matériels, logistiques ou organisationnels dont il dispose.
- **Critères financiers**, notamment :
 - **Solidité financière du soumissionnaire** : Analyse des états financiers récents, capacité à préfinancer les activités si nécessaire ;
 - **Rapport qualité/prix** : Cohérence entre les coûts proposés et les résultats attendus ;
 - **Capacité de préfinancement** : Aptitude à démarrer les activités sans dépendre entièrement des avances de fonctionnement, ce qui est essentiel dans notre contexte ;
- **Performance passée** : la qualité et la fiabilité des prestations antérieures réalisées par le soumissionnaire, évaluées à travers ses références, ses résultats obtenus, et les appréciations ou attestations de ses anciens clients ou partenaires ;
- **Engagement qualité** : la capacité du soumissionnaire à garantir un niveau élevé de qualité dans l'exécution des prestations, à travers des procédures internes, des certifications éventuelles, et un dispositif de suivi, de contrôle et d'amélioration continue.

Tous les fournisseurs sélectionnés vont constituer une base de données des fournisseurs agréés de APN. Pour tout marché, ces fournisseurs seront consultés pour une proposition de prix selon le domaine visé.

Grille d'évaluation (100 points ; Minimum requis : 60/100 points)

Critères	Pondération
Conformité administrative	30 points
Capacité technique	25 points
Capacité financière	20 points
Performance passée	15 points
Engagement qualité	10 points





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Ont signés :

Noms & Prénoms	Fonction	Signature
Comlan DONADJE	Directeur du Parc National de la Pendjari	
Ogoudje Isidore AMAHOWE	Directeur du Parc National W	
Moise NSEGBE	Directeur Régional Finance	
Hugues AKPONA	Directeur Régional des Opérations	





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'évaluation

Annexe 2 : Formulaire de manifestation d'intérêts

Annexe 3 : Pièces à fournir par les soumissionnaires

Annexe 4 : Code de conduite (formulaire de réception et de prise de connaissance)

Annexe 5 : Déclaration de capacité financière





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Annexe 1 : Fiche d'évaluation

Critères	Score
Nationaux	Succès/échec
Le formulaire de renseignement rempli et dûment signé par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ;	
Une copie légalisée de l'attestation d'immatriculation au registre de commerce ;	
Une copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (06) mois à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ;	
Une copie de l'attestation fiscale datant de moins de six (06) mois à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ;	
Une copie de l'attestation du certificat d'assujettissement à la Tva pour les entreprises aux régimes réels	
La copie de la pièce d'identité du principal gérant ;	
Une copie de l'attestation d'immatriculation IFU	
Une copie de l'agrément (pour les commissionnaires agréés en douane)	
Le Relevé d'identité Bancaire portant la dénomination sociale de l'entreprise soumissionnaire pour les personnes morales	
Références spécifiques (au moins 02 attestations de bonne fin d'exécution justifiant l'expérience du soumissionnaire pour chaque catégorie postulée)	
Formulaire du code de bonne conduite signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise. (Signature à la Page 26 avec la mention lu et approuvé +cachet de l'entreprise)	
Internationaux	
Le formulaire de renseignement rempli et dûment signé par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ;	
Profil de la Société (y compris le nom personnel technique) ;	
La copie du passeport ou pièce d'identité du principal gérant ;	
Le Relevé d'identité Bancaire portant la dénomination sociale de l'entreprise soumissionnaire pour les personnes morales;	
Certificat d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, ou toute autre agence / département / ministère du gouvernement ;	
Permis / Licences valides des activités exercées et délivrés par le gouvernement	
Etats financiers des 3 derniers exercices ;	
Liste de trois (03) contrats au moins exécutés au cours de ces 03 dernières années (Attestation de bonne fin d'exécution, bon de commande ou tout autres preuves valables)	
Formulaire du code de bonne conduite signé et daté par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise. (Signature à la Page 26 avec la mention lu et approuvé +cachet de l'entreprise)	





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

***Les soumissionnaires qui obtiendront un succès pour chaque exigence susmentionnée seront sélectionnés**

INFORMATION IMPORTANTE : A défaut de demander une preuve de capacité financière, les soumissionnaires qui déposent leur dossier pour quelque section que ce soit acceptent qu'African Parks Benin, conformément à ses procédures internes, ne puisse accorder au fournisseur une avance supérieure à 40% de la valeur totale de l'achat/marché/prestation, à moins qu'une garantie bancaire ne soit fournie par le prestataire pour couvrir la partie du paiement dépassant ce seuil.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Annexe 2 : Formulaire de manifestation d'intérêt

FORMULAIRE DE MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNEES DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES AGREES DE L'ONG AFRICAN PARKS BENIN AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Indentification (en caractère majuscule et sans abréviation)

Raison Sociale/Nom & Prénom :	N° Registre de commerce ou Equivalent :
Numéro IFU :	Boite Postale :
Adresse/Ville :	Tel portable :
Nom du Responsable :	Courriel :

Catégories d'activités postulés (03 au maximum)

1	2	3





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Annexe 3 : Pièces à fournir par les soumissionnaires

Pièces Jointes (à cocher en face des pièces fournies) Nationaux	Case à cocher	
Le formulaire de renseignement rempli et dûment signé par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (annexe 2)	Fournis	Nonfourni
Une copie légalisée de l'attestation d'immatriculation au registre de commerce ;	Fournis	Nonfourni
Une copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (06) mois à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ;	Fournis	Nonfourni
Une copie de l'attestation fiscale datant de moins de six (06) mois à la date de dépôt de la manifestation d'intérêt ;	Fournis	Nonfourni
La copie du passeport ou pièce d'identité du principal gérant ;	Fournis	Nonfourni
Une copie de l'attestation du certificat d'assujettissement à la TVA pour les entreprises aux régimes réels ;	Fournis	Nonfourni
Une copie de l'attestation d'immatriculation IFU ;	Fournis	Nonfourni
Une copie de l'agrément (pour les commissionnaires agréés en douane) ;	Fournis	Nonfourni
Le Relevé d'Identité Bancaire portant la dénomination sociale de l'entreprise soumissionnaire pour les personnes morales (RIB)	Fournis	Nonfourni
Références spécifiques (au moins 02 attestations de bonne fin d'exécution ou Bons de commande justifiant l'expérience du soumissionnaire pour chaque catégorie postulée)	Fournis	Nonfourni
Formulaire de code de bonne conduite signé et datée par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (annexe 4)	Fournis	Nonfourni
Internationaux		
Le formulaire de renseignement rempli et dûment signé par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise ; (annexe 2)	Fournis	Nonfourni
Profil de la Société (y compris le nom personnel technique Le Relevé d'Identité Bancaire ;	Fournis	Nonfourni
La copie du passeport ou pièce d'identité du principal gérant	Fournis	Nonfourni
Le Relevé d'Identité Bancaire portant la dénomination sociale de l'entreprise soumissionnaire pour les personnes morales (RIB)	Fournis	Nonfourni
Certificat d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, ou tout autre agence / département / ministère du gouvernement	Fournis	Nonfourni
Permis / Licences valides des activités exercées et délivrés par le gouvernement	Fournis	Nonfourni
Etats financiers des 3 derniers exercices	Fournis	Nonfourni
Liste de 3 contrats au moins exécutés au cours de ces 3 dernières années (Attestation de bonne fin d'exécution, bon de commande ou tout autres preuves valables)	Fournis	Nonfourni
Formulaire de code de bonne conduite signé et datée par l'autorité habilitée à répondre au nom de l'entreprise (annexe 4).	Fournis	Nonfourni





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Annexe 4 : Code de bonne conduite





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

A. Introduction

African Parks (AP) gère et protège une partie de la biodiversité la plus riche de la planète, en partenariat avec des gouvernements et des communautés locales. Pour remplir cette mission, nous devons conclure des partenariats de gestion avec ces gouvernements et ces communautés, obtenir de donateurs qu'ils nous versent les fonds nécessaires, et veiller à respecter des normes exemplaires pour garantir le professionnalisme et la conformité de nos activités. Notre approche repose sur des principes de confiance, de respect et de collaboration, comme le reflète notre Déclaration de Principes sur les Droits Humains, laquelle est au cœur de toute notre action. Dans notre démarche de soutien aux gouvernements et communautés locales pour une gestion efficace des aires protégées, nous comptons sur notre personnel et nos agents contractuels pour défendre et incarner notre vision dans toutes leurs actions.

L'objectif de ce Code de conduite est d'articuler les normes de professionnalisme, d'intégrité, d'éthique et de respect de la loi attendues de l'ensemble du personnel d'African Parks et de ses agents sous contrat, afin de garantir que nous respectons les exigences des lois applicables et des normes internationales. Le respect de ce Code de conduite est une condition préalable à l'embauche, et toute infraction donnera lieu à des mesures disciplinaires.

B. Champ d'application

Ce Code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel d'African Parks partout dans le monde, défini dans le cadre de ce Code comme comprenant : les employés à temps plein et à temps partiel, les agents gouvernementaux détachés auprès d'African Parks ou de ses entités affiliées, les consultants, les chercheurs, les stagiaires et les bénévoles.

Nous attendons également de nos organisations partenaires et des tiers avec lesquels nous traitons qu'ils adoptent une conduite conforme à ce Code de conduite.

Ce Code de conduite doit être lu conjointement avec les politiques ou procédures opérationnelles standard (SOP) suivantes :

- La Déclaration de Principes d'African Parks sur les Droits Humains
- Le Mécanisme de gestion des plaintes et de réparation d'African Parks
- La SOP d'African Parks en matière de Ressources Humaines.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

C. Responsabilités

Pour que ce Code de conduite soit effectivement appliqué à tous les niveaux de l'organisation, les managers doivent impérativement veiller à ce que leurs équipes le connaissent et le comprennent.

De plus, tous les membres du personnel ont la responsabilité de signaler toute violation de ce Code de Conduite qu'ils observeraient au sein de l'organisation. Les rapports doivent être transmis par le biais des canaux prévus dans la SOP des Ressources Humaines d'African Parks (pour le personnel) ou le Mécanisme de gestion des plaintes et de réparation d'African Parks (pour les partenaires et les tiers).

D. Principes

Dans le cadre de l'application du présent Code de conduite, les principes suivants sont fondamentaux :

1. Intégrité et professionnalisme

Le personnel agit avec intégrité. Cela implique, entre autres, d'opérer de bonne foi et de manière responsable, d'être franc, honnête, et de rendre des comptes. Le personnel s'acquitte de ses responsabilités, exerce son autorité et utilise les ressources et les biens d'African Parks uniquement dans l'intérêt supérieur de l'organisation, et non pour obtenir un gain personnel ou promouvoir un objectif propre.

Le personnel s'engage à effectuer son travail avec diligence et au mieux de ses capacités et de ses compétences. Le personnel agit toujours conformément aux normes, aux politiques et aux procédures d'African Parks, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Chaque membre du personnel est l'ambassadeur d'African Parks et doit contribuer de manière positive à la vision et à la mission de l'organisation. Cette exigence s'applique au travail au bureau, au travail sur le terrain, aux événements, aux sorties sociales, aux déplacements professionnels et à toute autre activité en lien avec African Parks, comme par exemple l'engagement sur les réseaux sociaux au nom d'African Parks.

Le comportement du personnel en dehors des heures de travail et lorsqu'il est hors service est également important, et tout le personnel doit s'efforcer de maintenir les valeurs d'African Parks en tout temps, y compris en dehors du lieu de travail

2. Respect

Le personnel fait preuve de respect pour la diversité et de sensibilité à l'égard de chacun, ainsi qu'envers la culture, les pratiques et les lois des communautés vivant dans et autour des aires protégées gérées par African Parks.

Le personnel ne se livre à aucune discrimination et s'engage à traiter chaque personne avec dignité et respect,

Boards: Pendjari: Michel (Chairman), A. K. Alogninouwa, Ali D. Tiémoko, Toré Sotraté, J. M. Froment, E. Pironio, Abdel Aziz Baba-Moussa/
W-Benin: H. Akpona (Chairman), J. M. Froment, E. Pironio, A. K. Alogninouwa, Abdel Aziz Baba-Moussa, Georges Sossou, J. Fransico





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

quel que soit son niveau ou sa situation. Nous nous engageons à offrir à chacun des chances égales d'emploi et d'avancement, sans discrimination fondée sur l'ethnie, la couleur, le genre, la croyance religieuse ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Les employés sont évalués en fonction de leur mérite et de leurs performances, et recevront à cet égard des retours honnêtes et équitables.

African Parks ne tolère aucune forme d'intimidation ou de harcèlement, y compris sexuel. Il est interdit au personnel de participer à des activités de prostitution ou d'en solliciter, que ce soit dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, lors de déplacements professionnels, ou lorsqu'il se trouve dans un bureau, une base ou une installation d'African Parks.

Ceux qui signalent des comportements irrespectueux et non professionnels seront protégés contre les représailles, et toute plainte concernant de tels comportements sera traitée de manière confidentielle et respectueuse.

3. État de droit et droits humains

Qu'il agisse en sa qualité professionnelle de représentant de l'aire protégée et d'African Parks, ou en sa qualité personnelle de ressortissant de son propre pays, chaque membre du personnel respecte à tout moment le droit du pays dans lequel il opère, ainsi que les lois, conventions, pratiques et instruments internationaux relatifs aux droits humains.

Le personnel protège les droits et la dignité de toutes les personnes, y compris les communautés locales et les populations autochtones, les femmes, les enfants et tout autre membre vulnérable de la société. Le personnel reste vigilant face à toute forme de travail des enfants, de traite des êtres humains, d'exploitation et d'abus sexuel. Aucune violation des droits humains ne sera tolérée. Le personnel est tenu de signaler rapidement toute violation au sein de la chaîne de responsabilité officielle, conformément à nos politiques et procédures, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir ces actes. S'il est appelé à le faire, le personnel coopère avec les services nationaux d'application de la loi et les organes judiciaires.

En particulier, tous les agents chargés de l'application de la loi agissent dans le cadre de la SOP relative à l'application de la loi d'African Parks et des réglementations en vigueur dans le pays dans lequel ils opèrent, et s'y conforment à tout moment. Ils coopèrent avec toutes les instances juridiques, et facilitent leur tâche dans leur quête de justice.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

4. Santé et sécurité

La sécurité est la responsabilité de tous. Le personnel est tenu de se familiariser avec les procédures sanitaires et de sécurité d'African Parks, et prioriser sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues, de ses partenaires et des parties prenantes.

Étant donné la nature unique et complexe du travail accompli par African Parks, une attention particulière doit être accordée aux décisions affectant la sécurité des autres, et des précautions doivent être prises pour éviter des risques inutiles en matière de santé, de sécurité et de sûreté. Le personnel doit signaler tout risque en la matière à son supérieur ou au responsable des ressources humaines, et travailler activement à atténuer ces risques dans la mesure de ses capacités.

Travailler sous l'influence d'alcool ou de drogues est strictement interdit. Cette règle s'applique à toutes les situations, et revêt une importance cruciale lorsqu'il s'agit de conduire, de piloter ou de manier des substances, équipements ou outils dangereux.

5. Conduite loyale

African Parks et ses employés ne cherchent pas à obtenir des avantages par des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique. Le personnel doit traiter de manière équitable avec les prestataires de services, les fournisseurs et les autres employés. Aucun membre du personnel ne doit tirer un avantage injuste de qui que ce soit ou de toute situation par manipulation, usage de son autorité ou de sa position, abus d'informations privilégiées, fausse déclaration, ou toute autre pratique déloyale.

6. Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels, privés ou financiers d'un individu interfèrent, ou ont le potentiel d'interférer, avec ceux d'African Parks. Pour les membres du personnel, cela peut se produire lorsque leurs fonctions sont influencées par de tels intérêts personnels ou financiers, créant une situation où l'objectivité, l'équité, la transparence ou les meilleurs intérêts d'African Parks ou du parc sont compromis. De tels conflits peuvent nuire à la crédibilité et à la confiance qu'African Parks entretient avec ses partenaires, parties prenantes et le public.

Toute situation, transaction ou relation pouvant raisonnablement être perçue comme créant, ou étant susceptible de créer, un conflit d'intérêts doit être formellement signalée par écrit au responsable concerné, et approuvée avant qu'elle ne devienne identifiée comme tel. Cela inclut le recrutement de tout membre de la famille.

Compte tenu du contexte spécifique de nos opérations, qui se déroulent souvent dans des lieux extrêmement isolés, certains membres du personnel – en particulier les directeurs de parc – peuvent être recrutés avec leur conjoint(e). Dans ce cas, il est essentiel de séparer clairement les lignes hiérarchiques et les responsabilités en





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

matière d'évaluation. Pour garantir l'équité, la transparence et l'intégrité dans la gestion du personnel, les conjoints ou les membres de la famille ne doivent jamais se superviser ou s'évaluer directement les uns les autres.

Pour le personnel disposant d'une autorité en matière de passation des marchés ou d'achats, y compris le personnel détaché, une situation de conflit d'intérêts apparaît dans les cas suivants (la liste ci-dessous est fournie à titre d'exemple et n'est pas exhaustive) :

- a) Toute participation personnelle à une entreprise ou un projet traitant avec African Parks ou fournissant une prestation à l'organisation ;
- b) Toute participation d'un membre de la famille immédiate ou d'un proche (ami, associé) dans une entreprise ou un projet entretenant des relations commerciales avec African Parks ;
- c) S'engager dans toute activité professionnelle extérieure susceptible de limiter le temps et l'attention nécessaires à son propre travail pour African Parks, ou incompatible avec les meilleurs intérêts d'African Parks, ou perturbant ou compromettant ses relations avec toute personne au sein d'African Parks ;
- d) Recevoir des cadeaux de valeur (plus de 40 USD) ou des prestations récréatives excessives de la part d'un client, d'un fournisseur ou d'un organisme avec lequel African Parks entretient des relations commerciales, présentes ou potentielles (voir les règles relatives aux cadeaux ci-dessous) ;
- e) S'engager auprès d'une entité avec laquelle African Parks entretient ou se propose d'entretenir une relation commerciale ou contractuelle.

7. Cadeaux, paiements et commissions

Afin de garantir l'intégrité de nos relations avec nos fournisseurs, clients et autres parties prenantes, et pour préserver notre indépendance professionnelle, les principes suivants concernant les cadeaux doivent s'appliquer :

- a) Le personnel a interdiction d'offrir ou de recevoir une quelconque somme d'argent en vue d'un avantage personnel en lien avec une transaction commerciale ou sa fonction au sein de l'organisation. Cela inclut les paiements directs sous toutes leurs formes (en liquide ou par virement électronique), les commissions ou toute autre incitation financière ;





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- b) Le personnel a interdiction d'offrir ou de recevoir tout objet de valeur (supérieur à 40 USD) et ne peut accepter que des cadeaux conformes aux critères suivants :
 - Vêtements promotionnels, déjeuners ou dîners, cadeaux susceptibles d'être utilisés au bureau (calendriers, stylos avec logo, etc.)
 - Nourriture ou boisson de nature raisonnable (bouteille de vin, boîte de chocolats, etc.)
 - Les cadeaux ne doivent pas obliger le personnel auprès du donateur
 - Tous les cadeaux doivent être signalés par le membre du personnel à son supérieur hiérarchique, faute de quoi il pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire. Tout cadeau inapproprié sera retourné à son donateur ;
- c) Le don de cadeaux par le personnel à tout client, donateur, représentant du gouvernement ou autre partie prenante doit être approuvé par le directeur du parc concerné ou le directeur fonctionnel concerné au niveau du siège, et se conformer à la politique en la matière de ladite partie prenante. Tout cadeau doit porter le logo du parc ou d'African Parks ;
- d) Le divertissement d'un client, un donateur, un représentant du gouvernement ou autre partie prenante d'African Parks doit être approuvé au préalable par le directeur du parc concerné ou le directeur fonctionnel concerné au niveau du siège, et revêtir un objectif clair en lien avec la mission de l'organisation ;
- e) Les commissions à des tiers (sous quelque forme et à quelque titre que ce soit) ne sont autorisées que si ces paiements servent manifestement à promouvoir les intérêts et la mission d'African Parks et répondent à ces trois critères :
 - Existence d'un accord écrit clair conclu avant le paiement de la commission, indiquant la raison du paiement ;
 - Enregistrement dans les comptes devant faire l'objet d'audits normaux ;
 - Absence d'objection à ce que l'accord soit rendu public.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

8. Fraude, corruption et vol

Aux fins du présent Code de conduite :

- **La corruption** est définie comme l'acceptation ou le paiement de pots-de-vin, d'argent, de biens ou de services non divulgués à l'organisation et par lesquels une personne obtient un avantage malhonnête sur une autre.
- **La fraude** est définie comme la déformation ou la dissimulation délibérée d'informations par toute personne chargée des ressources d'African Parks, dans le but d'obtenir un gain personnel ou de causer un préjudice à African Parks.
- **Le vol** est défini comme la prise non autorisée de biens, ressources ou fonds d'African Parks dans le but de priver temporairement ou définitivement l'organisation de leur utilisation.

La fraude, la corruption et le vol – ou leurs tentatives – constituent des violations des normes de conduite acceptables exigées de tous le personnel et ne seront pas tolérées par African Parks. Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des contrevenants, qu'une perte ait été subie ou non par l'organisation. Les employés reconnus coupables de fraude, de vol ou de corruption seront licenciés et pourront être signalés à la police si les preuves justifient de telles démarches. La plupart des juridictions considèrent ces actes comme des infractions graves susceptibles d'entraîner des poursuites pénales.

9. Confidentialité de l'information

Le personnel est tenu de protéger les informations confidentielles à tout moment. Le personnel ne publie, ne divulgue ni ne partage d'informations confidentielles, relatives à African Parks ou à un partenaire, sans l'autorisation préalable de la partie concernée. Lorsqu'il a connaissance d'une violation de la confidentialité, le personnel doit la signaler rapidement au responsable approprié. Cette règle s'applique à toutes les données privées concernant le personnel, les donateurs ou les partenaires de l'organisation. En cas de doute, le membre du personnel doit consulter son responsable.

10. Déclarations publiques et utilisation des réseaux sociaux

Tout membre du personnel ne fera de déclaration publique au nom d'African Parks que s'il en a reçu l'autorisation du responsable ou directeur concerné.

En communiquant sur les réseaux sociaux en qualité d'employé ou de partenaire d'African Parks, le personnel doit respecter les principes suivants :





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

- a) Fournir une identité exacte et révéler son rôle au sein de l'organisation, ou en relation avec elle ;
- b) Obtenir les accords nécessaires, y compris des partenaires, avant de partager tout contenu (informations, photos, etc.). Si le contenu concerne des individus ou des groupes d'individus spécifiques, le personnel s'assurera d'obtenir leur consentement avant publication ;
- c) S'engager uniquement dans son propre domaine d'expertise ;
- d) Communiquer de manière courtoise, respectueuse et constructive ;
- e) Défendre et promouvoir la vision et la mission d'African Parks ;
- f) Protéger les informations confidentielles.

11. Protection et utilisation appropriée des actifs d'African Parks

Chaque membre du personnel doit respecter et protéger les biens et les ressources d'African Parks, et veiller à ce qu'ils soient utilisés de manière efficace et appropriée. Tous les actifs, y compris les ressources informatiques, ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles légitimes.

L'utilisation personnelle occasionnelle des ressources informatiques d'African Parks est autorisée à condition :

- a) Qu'elle n'entre pas en conflit avec les intérêts d'AP ;
- b) N'interfère pas avec les responsabilités ou la productivité du personnel ;
- c) Soit payée par l'employé si cela entraîne un coût.

Si des biens ou ressources d'African Parks sont perdus, endommagés ou volés du fait de la négligence du personnel, celui-ci devra dédommager l'organisation.

12. Activités extérieures, emploi et mandats d'administrateur

Avant d'accepter un emploi extérieur, siéger au conseil consultatif ou exécutif d'autres organisations ou exercer toute autre activité professionnelle, contre rémunération ou non, les employés doivent obtenir l'accord écrit préalable d'African Parks. Les nouveaux membres du personnel sont tenus de déclarer par écrit tout intérêt professionnel extérieur – rémunéré ou non – cela afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel et de s'assurer que cette activité n'entre pas en conflit avec la vision et la mission d'African Parks.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

13. Perfectionnement continu

Le personnel est tenu de participer activement et de manière responsable aux sessions et programmes de formation organisés à son intention. Le personnel s'engage à poursuivre une évolution professionnelle continue en se tenant informé des modifications apportées aux lois, aux procédures et aux politiques, tout en se tenant au courant des meilleures pratiques en constante évolution dans le secteur. De plus, le personnel restera attentif à l'évolution des besoins et des préoccupations des parties prenantes, en particulier des communautés vivant dans et autour des aires protégées gérées par African Parks.





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

CODE DE CONDUITE D'AFRICAN PARKS

FORMULAIRE DE RÉCEPTION ET DE PRISE DE CONNAISSANCE

J'ai lu, ai été informé(e) et je comprends le contenu, les exigences et les attentes du Code de conduite 2025 d'African Parks (AP), qui s'applique à l'ensemble du personnel de l'organisation.

J'ai reçu une copie intégrale du Code de conduite 2025 d'AP et je m'engage par la présente à respecter les politiques et les lignes directrices énoncées dans ce Code de conduite en tant que condition de mon emploi chez African Parks ou ses entités affiliées.

Je comprends également qu'African Parks peut réviser, compléter ou abroger le présent Code de conduite de temps à autre. En signant cette version du Code de conduite 2025 d'African Parks, je reconnais et j'accepte de me conformer au Code de conduite d'AP, tel que périodiquement révisé.

DATE :

NOM :

SIGNATURE

Cotonou, le 16 septembre 2025





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: www.africanparks.org ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: apbenin@africanparks.org

Annexe 5 : Déclaration de capacité financière

African Parks Benin

ENTREPRISE

Nom/Raison sociale : _____
Forme juridique : _____ RC N° : _____ IFU : _____
Adresse : _____
Tel : _____ Email : _____
Gérant/Dirigeant : _____

CAPACITÉ DE FINANCEMENT

Montant maximum de marché que vous pouvez financer SANS avance : _____ FCFA

Avance maximum acceptée pour gros marchés : _____ %

Justification de votre capacité : _____

BANQUE PRINCIPALE

Nom banque : _____ Agence : _____
Chargé clientèle : _____ Tel : _____
N° compte : _____ Ouvert depuis : _____

DÉCLARATION

Je soussigné _____, dirigeant de _____,

CERTIFIE que toutes les informations ci-dessus sont exactes

M'ENGAGE à :

- Respecter mes engagements financiers envers African Parks
- Informer African Parks de tout changement important de ma situation
- Ne pas demander d'avances excessives (maximum xx%)

ACCEPTE qu'African Parks puisse :

- Vérifier ces informations auprès de mes banques et clients
- M'exclure définitivement en cas de fausse déclaration
- Suspendre notre collaboration en cas de difficultés financières

Fait à : _____ le : _____

Signature et cachet :

